

/DA

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-231 du 3 JUIN 1996

Portant nomination au Ministère de la Santé, de la Protection Sociale et de la Condition Féminine.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Loi N° 90-032 du 14 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU Le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU Le Décret N° 91-218 du 25 Septembre 1991 portant composition des Cabinets du Président de la République et des Ministres ;
- VU Le Décret N° 94-145 du 26 Mai 1994 portant organisation, attributions et fonctionnement du Ministère de la Santé ;
- SUR Proposition du Ministre de la Santé, de la Promotion Sociale et de la Condition Féminine ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 Mai 1996 ;

DECRETE :

Article 1er. - Les nominations ci-après sont prononcées au Ministère de la Santé, de la Promotion Sociale et de la Condition Féminine :

- Conseiller Technique aux : Madame Régine GNACADJA épouse BADET
Affaires Pharmaceutiques et :
Laboratoires :
- Conseiller Technique à la : Madame Julienne AGONSA née DOSSEH
Protection Sociale et à la :
Condition Féminine :
- Directeur de la Planifica : Monsieur Gratien Abdon AGUESSY
tion, de la Coordination et :
de l'Evaluation :

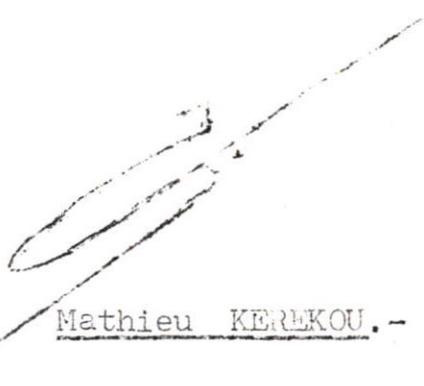
.../...

- Directeur National de la Protection Sanitaire : Monsieur Antonin Jacques André HASSAN
- Directeur de la Santé Familiale : Monsieur Nestor AZANDEGBE
- Directeur des Infrastructures, de l'Equipement et de la Maintenance : Monsieur André Kokou DEGUENON
- Directeur de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base : Monsieur Moussa YAROU
- Directeur des Pharmacies et Laboratoires : Monsieur Martin HENADOU
- Directrice de la Protection Sociale : Madame Marie Sabine VIEYRA née d'ALMEIDA
- Directrice de la Condition Féminine : Madame Rosine CODJO épouse HODE
- Directeur Départemental de la Santé, de la Protection Sociale et de la Condition Féminine de l'Atacora : Monsieur Emile KONASSANDE
- Directeur Départemental de la Santé, de la Protection Sociale et de la Condition Féminine de l'Atlantique : Monsieur Julien TOESSI
- Directeur Départemental de la Santé, de la Protection Sociale et de la Condition Féminine du Borgou : Monsieur Ibrahim MIDOU
- Directeur Départemental de la Santé, de la Protection Sociale et de la Condition Féminine du Mono : Monsieur Faustin NATABOU
- Directeur Départemental de la Santé, de la Protection Sociale et de la Condition Féminine de l'Ouémé : Monsieur Loukman AGBO-OLA
- Directeur Départemental de la Santé, de la Protection Sociale et de la Condition Féminine du Zou : Monsieur Irénée Stanislas Sessi KOTCHOFA.

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

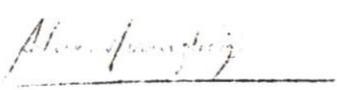
Fait à Cotonou, le 3 JUIN 1996

Par le Président de la République,
 Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre, Chargé de
 la Coordination de l'Action Gouvernementale
 et des Relations avec les Institutions,



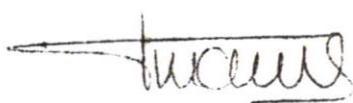
Maître Adrien HOUNGBEDJI.-

Le Ministre des Finances,



Moïse MENSAH.-

Le Ministre de la Santé, de la
 Protection Sociale et de la Condition
 Féminine,



Marina d'ALMEIDA-PASSOUGBODJI.-

Ampliatiions : PR 6 AM 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 MSPSCF 4
 AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBH-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3
 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSES 16
 JORB 1.-